

# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION EXPOSITION « PARCS ET JARDINS EN GESTION ÉCOLOGIQUE »

#### **ENTRE**

Ci-après dénommé « LE LO	OUEUR »			. •
Ayant son siège :	•••••		***********	
	•••••			
L'utilisateur et référent lors de la réservation sera :				
E dellisatedi et referent to	15 de la reservación sera :	•••••	,	,

#### ET:

Ci-après dénommé: PLANTE & CITE

Ayant son siège: Maison du Végétal – 26 rue Jean Dixméras – 49070 ANGERS Cedex 1

Ici représenté par : Caroline GUTLEBEN

En sa qualité de : Directrice

Contact référent à Plante & Cité: Martine Rusin, martine.rusin@plante-et-cite.fr, 02 22 06 14 16

Il est convenu ce qui suit:

# Article 1 Objet de la convention

Cette convention présente le contenu et les modalités de mise à disposition de l'exposition « Parcs et jardins en gestion écologique », propriété de Plante & Cité et ci-après dénommée « L'EXPOSITION ».

# Article 2 Description de l'EXPOSITION

PLANTE & CITE met à disposition du LOUEUR la version intérieure/extérieure (rayer la mention inutile) de l'EXPOSITION, dont le contenu est décrit dans la notice de l'annexe 1.

#### Article 3 Modalités de mise à disposition

#### 3. 1. Conditions financières

La mise à disposition de L'EXPOSITION est gratuite (hors frais de transport - cf. point 3.2)

## 3. 2. Transport

Si l'EXPOSITION n'est pas réservée à la fin de la période de mise à disposition, il revient également au LOUEUR d'organiser son retour au siège de PLANTE & CITE au 26 rue Jean Dixméras, 49000 Angers.

Si l'exposition est réservée, c'est le loueur suivant qui aura à sa charge l'enlèvement de l'EXPOSITION.

Les conditions de transport sont précisées en annexe 1, dans la notice technique de l'exposition.

#### 3. 3. Montage/démontage

L'EXPOSITION doit être montée, démontée et rangée dans sa caisse de transport selon la description prévue par la notice (annexe 1). Avant le montage et après le démontage, un état des lieux (annexe 1) doit être complété et envoyé par mail à Martine RUSIN, avec une photo de l'EXPOSITION installée: <a href="martine.rusin@plante-et-cite.fr">martine.rusin@plante-et-cite.fr</a> (02 22 06 14 16). L'installation complète de l'exposition peut nécessiter l'utilisation de matériel complémentaire (non fourni).



#### 3. 4. Casse, perte ou vol

Tout dégât constaté pendant l'utilisation de l'EXPOSITION doit être signalé et relève de la responsabilité du LOUEUR (cf. article 7). Dans la notice de l'exposition, une grille tarifaire a été établie en cas de dégât, casse, perte ou vol (annexe 1). Si la réparation ne peut être prise en charge directement par le LOUEUR, une facture correspondant au montant des dégâts sera adressée par PLANTE & CITE au LOUEUR.

#### 3. 5. Précisions concernant la version extérieure

Durás de mise à disposition

PLANTE & CITE ne garantit pas la tenue de la version extérieure de l'EXPOSITION en cas de vents supérieurs à 30 km/h. Le LOUEUR engage sa responsabilité si l'EXPOSITION n'est pas démontée.

	buree ac imise a disposition		
L'EXPOSITION est	mise à disposition du	(enlèvement) au	(retour)
	t le temps de transport et de montage/dér	S .	ON sera visible à l'adresse

# **Article 6** Communication

Article 5

PLANTE & CITE met à disposition du LOUEUR deux modèles d'affiches de communication. En cas de conception de supports spécifiques, le LOUEUR s'engage à apposer la mention suivante pour toute communication officielle sur l'EXPOSITION: « Cette exposition est mise à disposition gratuitement par Plante & Cité. Elle a reçu le soutien financier de l'Office français de la biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto porté par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique. »

# Article 7 Responsabilités et assurance

PLANTE & CITE s'engage à fournir au LOUEUR L'EXPOSITION en état d'être utilisée, avec un état des lieux à jour. La responsabilité de PLANTE & CITE ne saurait être engagée pour les matériels autres que ceux qu'il met à disposition dans le cadre de la version de L'EXPOSITION choisie.

L'EXPOSITION sera assurée par le LOUEUR par une police tous risques (dite de clou à clou) en valeur agréée, avec clause de non recours contre le transporteur, et couvrant les risques de dépréciations. Une copie du contrat d'assurance sera à adresser à PLANTE & CITE avant l'envoi de l'EXPOSITION. L'ensemble de l'EXPOSITION devra être pris en charge, assuré et restitué quels que soient les éléments qui seront présentés dans le lieu d'accueil. Pour la version intérieure comme pour la version extérieure, la valeur d'assurance est de 9000 € (neuf mille euros).

LE LOUEUR s'engage à respecter toutes les clauses décrites dans la présente convention et toutes les conditions d'utilisation de la notice (annexe 1).

#### Article 8 Résiliation

La présente convention peut être dénoncée par PLANTE & CITE à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux.

# Article 9 Clauses juridiques

Le présent contrat est régi par la loi française. Tout différend entre le LOUEUR et PLANTE & CITE sera prioritairement réglé à l'amiable. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence aux juridictions d'Angers.

talinable. En cas de desaccord persistant, il est fait attribution de competence aux jundiction	is a Angers.
Fait en 2 exemplaires à, le, le	
LE LOUEUR	PLANTE & CITE
Signature	Signature



# **ANNEXE 1: NOTICE DE L'EXPOSITION**

Une notice descriptive de montage, démontage et scénarisation a été réalisée pour chaque version (intérieure/extérieure) de l'EXPOSITION.

Chaque notice comprend:

- La présentation de l'exposition et la description des différents éléments ;
- Les suggestions de personnalisation par LE LOUEUR;
- Une proposition de scénographie avec la description du matériel nécessaire et des illustrations inspirantes ;
- Les modalités d'adaptation à des surfaces plus petites;
- Le descriptif détaillé du montage;
- La fiche Etat des lieux;
- Le démontage;
- La grille tarifaire en cas de perte, casse ou vol;
- Les conditions d'emprunt.

Consulter les notices: <a href="https://www.plante-et-cite.fr/n/l-exposition-itinerante-parcs-et-jardins-en-gestion-ecologique/n:95">https://www.plante-et-cite.fr/n/l-exposition-itinerante-parcs-et-jardins-en-gestion-ecologique/n:95</a>

